



20191017-17

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20191017-20191017-17-CC
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019



PRÉFET DE PARIS

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Convention de partenariat entre l'Institut Culturel de Google et Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-7 et suivants, L. 2221-1 à L. 2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisé à signer la convention de partenariat entre l'Institut Culturel de Google et Paris Musées.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY